



Rapport de la Commission de Gestion sur le budget 2020

Préavis 03/2019

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs en vos charges et fonctions,

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Bussigny - Michael Wyssa, Président
Ecublens - Alain Blanchoud, Rapporteur

Membres :

Crissier - Patrick Martin
Renens - François Delaquais
Saint-Sulpice - Annamaria Leonardi
Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud
Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna
Prilly - Pascal Delessert

Elle s'est réunie aux dates suivantes :

Mercredi 10 juillet 2019 :

Séance de préparation et première lecture du budget 2020.

Les sujets à approfondir sont transmis par email au bureau afin d'y être répondu de manière complète lors de la séance suivante.

Mercredi 20 août 2019 :

Séance en présence de M. Michel Farine, Président du CoDir et de Mme Isabelle Steiner, municipale de Chavannes près Renens, du Major Frédéric Schaer, Commandant de la POL, du commandant Fiaux sont remplaçant et du premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finance.

Préambule

La Commission remarque que la direction et le Codir ont suivi, aux mieux des possibilités, les directives édictées par le conseil des syndicats et ainsi réussi à maintenir la maîtrise des coûts au niveau de 2018.

La Commission de Gestion relève que tous les coûts inhérents à l'informatique ne sont pas "sous gestion de la POL" et dépendent beaucoup de projets initiés par le canton, comme le projet Odyssée, qui va certainement impacter fortement les comptes 2020.

Voici quelques points qui ont retenu l'attention des commissaires :

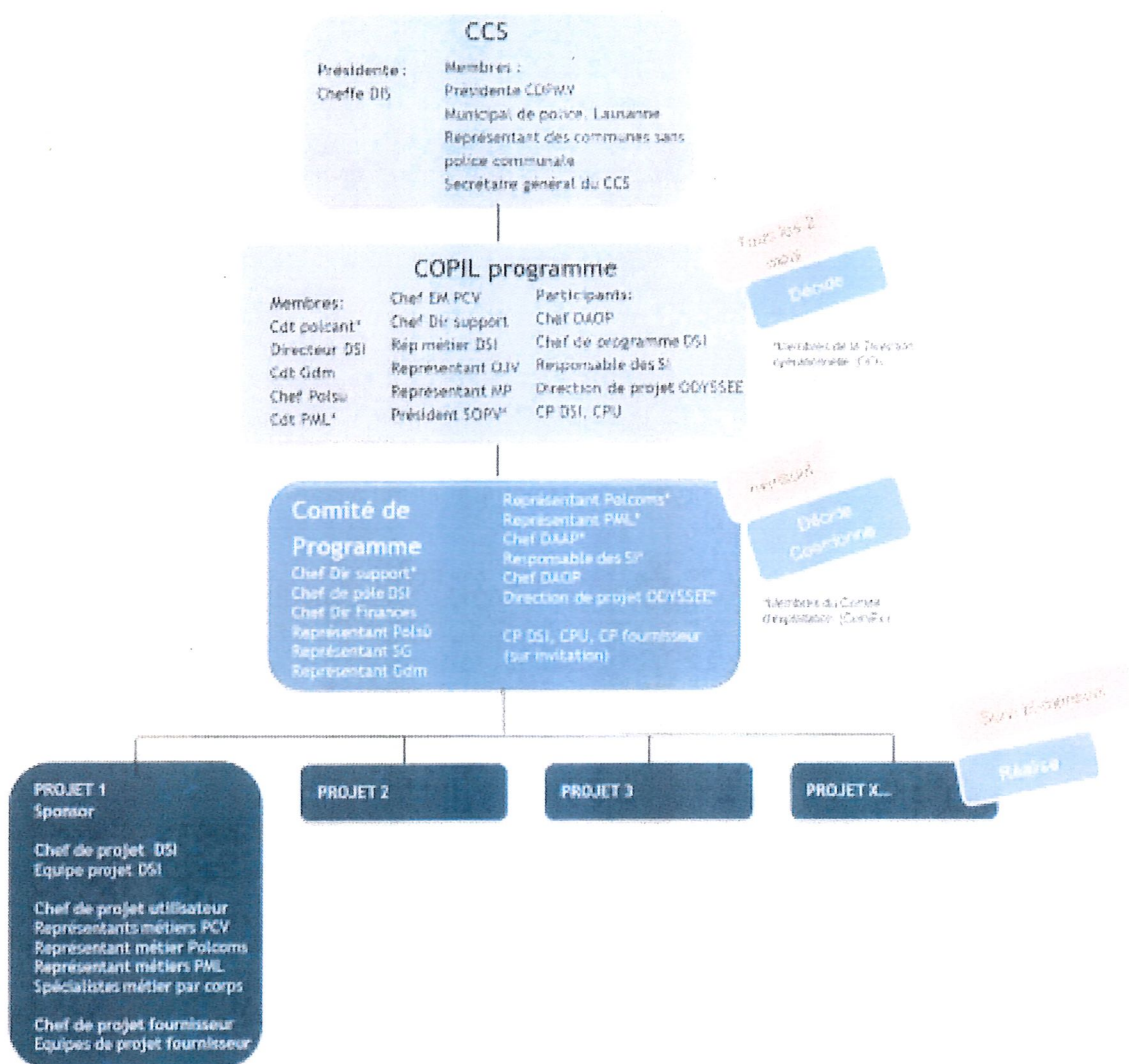
Page II

Qui décide dans l'OPV et quelle est la structure du projet odyssee ?

Lors de la séance du 20 août nous avons reçu l'organigramme de Odyssee qui ressemble à un projet digne d'Ulysse ou à un monstre de complexité administrative.

La Commission est inquiète des coûts financiers que ce projet occasionnera sur la POL.

Gouvernance du projet "ODYSSEE"



Page 2

CPT : 6000.3012.10 / Hors DO traitements temporaires

Où retrouve-t-on les compensations et quelle est la nature du CDD ?

La POL n'a pas souscrit à une assurance perte de gain pour les cas "maladie". Toutefois, au bout de 150 jours d'absence, dans une période de 2 ans, la caisse intercommunale de pension (CIP) verse environ 80% du salaire ; cette compensation se trouve dans le compte 6122.4361.70.

Pour les cas "accident", la compensation se trouve dans le compte 6122.4361.30.

La nature du CDD est essentiellement en lien avec le personnel civil (secrétariat, commission de police) car il n'existe pas de personnel temporaire au sein de la profession de policier.

Page 2

CPT : 6000.3091.01 / frais de formation professionnelle

Quelles sont les fonctions et la planification prévues ?

Ces formations, pour la plupart, sont planifiées car elles sont dispensées d'année en année par des partenaires externes (Institut suisse de police - formateurs divers privés), sans que nous ne connaissions exactement les dates au moment de l'élaboration du budget.

D'autres formations sont planifiées au fur et à mesure de l'année, en fonction, notamment, des entretiens de collaboration, voire de besoins spécifiques apparaissant en cours d'année comme pour les programmes informatiques Epsipol, Epsipour par exemple.

Ensemble des collaborateurs

1er secours (PST-BLS)

Cours informatiques

Santé au travail

Développement individuel (lié aux entretiens de développement - coaching)

Policiers

Police de proximité - SOPV

Cours de conduite TCS été-hiver - SOPV

ASP + employés communaux

LAOC

Conducteurs de chiens (4)

Cours mordant

Cours pistage

Formateurs/parrains

Parrains (3) - coaching des policiers en 2ème année de formation

Moniteurs (4) - certificat de formation d'adultes (FSEA)

Moniteurs (4) - sécurité personnelle (moyens de contrainte)

Cadres en fonction

Développement individuel (lié aux entretiens de développement - coaching)

Team building

Formations certifiantes

CAS CEP (Perler 2ème année)

Cadres en devenir

Cursus des cadres + test Wave

Le montant total de ce poste représente moins de 1% du budget ce qui est assez peu pour une société de 170 collaborateurs.

Page 3

CPT : 6001.3133 / Fournitures de matériel de nettoyage

Pouvez-vous nous fournir les détails du compte ?

Dans ce poste sont mises toutes les fournitures liées au nettoyage du bâtiment, aussi bien les papiers toilette que les savons liquides ou les sacs poubelles.

Page 3

CPT : 6001.3155 / Entretien des véhicules

Pouvez-vous nous fournir les détails du compte ?

Budget	Texte
5,000.00	Franchise casco accident /
90,000.00	Entretien du parc à véhicules /
30,000.00	Achat de 5 caisses d'aménagement des coffres véhicules PS

Page 3

CPT : 6002.3161.09 / Loyers et locations diverses

Pourquoi louons-nous au canton une parcelle pour la fourrière et quelles sont les statistiques d'utilisation ?

Jusqu'en 2018, la POL louait un certain nombre de places de parc à SICPA (39) pour le personnel et la fourrière de véhicules. Suite à l'augmentation de la demande du personnel, les places dévolues à la fourrière (4) ont été louées aux collaborateurs.

De ce fait, nous avons cherché une parcelle pouvant faire usage de fourrière proche de l'Hôtel de police. Il s'est avéré que la parcelle n° 896, propriété de l'État de Vaud, pouvait faire l'affaire. Contacté, l'État a accepté de mettre à disposition cette parcelle moyennant une location annuelle de Fr. 1'500.--.

Selon le tableau du suivi des véhicules mis en fourrière, durant la période du 02 mai 2018 au 29 juillet 2019, ce sont 23 véhicules qui ont été déposés à la fourrière. Ce sont principalement des véhicules dont le détenteur est inconnu ou séquestré dans le but de garantir le paiement de contraventions.

Considérant que le temps de dépôt peut aller jusqu'à plus de 30 jours (procédure légale en vue de détruire un véhicule abandonné sur le domaine public - art. 26a LVCR), la location annuelle de cette parcelle est donc plus avantageuse que l'entreposage de tels véhicules chez un dépanneur, dont la journée de gardiennage se monte à Fr. 35.--.

Par ailleurs, dans les cas où nous le pouvons (détenteur identifié), nous facturons à celui-ci les frais de gardiennage à hauteur de Fr. 30.--/jour, ainsi qu'un forfait de mise en fourrière de Fr. 80.--.

Page 4 – 5

Pas de question de la CoGest

Page 6

CPT : 6050.3099 / Charges diverses du personnel

Combien de personnes sont concernées ?

6 personnes (5 primes de fidélité + 1 prime retraite)

Les membres du personnel qui touche une prime peuvent la convertir en vacances, c'est pour cela que le montant au budget peut être supérieur à celui des comptes

Page 7

CPT : 6100.3040 / Cotisations caisse de pension

Comment arrivez-vous à votre calcul ?

Pourquoi parlez-vous de 23 ans alors que la CIP parle de 22 ans ?

Il s'agit d'un calcul très technique basé sur le "montant de coordination", retenu par la CIP pour calculer ce que nous devons réellement payer, et non pas le montant de la masse salariale brute.

Cette manière de calculer par la POL tend à présenter des montants au plus juste pour ne pas porter aux budgets des chiffres trop élevés.

C'est aussi ce qui explique qu'au final le pourcentage, par rapport à la masse salariale brute budgétée, est inférieur à 19%.

Il s'agit effectivement d'une erreur, l'âge d'entrée dans la caisse de pension a bien passé de 23 à 22 ans, augmentant ainsi le nombre d'affiliés au sein de la POL.

Page 7**CPT : 6100.3011.06 / Personnel DO heures de nuit.****Quelle est la justification des Fr. 50'000 en plus et le but de modification des tournus ?**

La CoGest constate que malgré les allégations de la direction, l'entrée en vigueur du projet REGIO aura tout de même induit une augmentation du budget.

Afin d'optimiser la mutualisation des patrouilles dans le cadre de REGIO, la POL a adapté les horaires de police-secours à ceux de la gendarmerie, engendrant une augmentation des heures de nuit de 15 minutes par personne.

Notons au passage que ce changement a été majoritairement bien accueilli puisqu'il réduit d'une heure le service de nuit.

Pour répondre au mieux aux besoins opérationnels d'une police de proximité, les horaires du personnel des Unités territoriales ont été modifiés afin de garantir une présence toute l'année sur le terrain jusqu'à 22 h, induisant là aussi une augmentation des heures de nuit effectuées.

Page 7**CPT : 6101.3114.02 / Achats horodateurs****Où sont situés les horodateurs et quelle est la pratique de renouvellement ?**

Les horodateurs en fonction dans l'Ouest lausannois sont répartis sur 6 des 8 communes de l'Ouest, selon les demandes et besoins de chaque Municipalité.

Seuls Ecublens et Villars-Ste-Croix n'en possèdent pas.

La POL a repris en 2008 l'ensemble du parc des appareils de l'Ouest lausannois. En principe, ceux-ci sont considérés comme obsolètes après 15 ans d'utilisation. Ceci est d'ailleurs le cas pour une partie de nos appareils qui ne seront plus capables de fonctionner au-delà de 2020 en raison de l'horloge interne qui ne peut être changée.

Le plan de renouvellement prévoit leur changement en 2019 et 2020.

Page 7**CPT : 6101.3143 / Signalisation mobile****Quel type de matériel cela concerne-t-il ?**

Il s'agit de signalisation et petit matériel comme de cônes ou des barrières qui viennent compléter le dispositif "Cap sur l'Ouest" et qui pourront être utilisés pour d'autres manifestations.

Page 7

Cpt : 6101.3156 / Entretien du matériel spécialisé

Pouvez-vous nous fournir les détails du compte de budget ?

6101.3156	Entretien de l'équipement et du matériel spécialisé	145'600.00
	Ampoules Flash pour appareil radar (500x2)	1'000.00
	Étalonnage éthylomètre fixe (Labtec-Metas)	1'000.00
	Matériel divers Utrafic (ampoules, batteries etc..)	2'700.00
	Entretien matériel radar/SAT/afficheur de vitesse	9'000.00
	Entretien-rempl. Boucles à induction	8'000.00
	Contrôle étalonnage vhcs radar (1x2000 - 1x4'000.--)	6'000.00
	Étalonnage boucles à induction par METAS (15 sites y.c Ecublens)	27'000.00
	SAT étalonnage 4 appareils + 4x3 détecteurs de boucles sur appareil	15'000.00
	Entretien divers des parcs	20'000.00
	17 étalonnages éthylotest portables neufs et anciens (Dragger)	1'800.00
	3 vérifications éthylotests portables anciens (Metas)	700.00
	2 étalonnages pour sonomètres	1'600.00
	Entretien onduleur UPS (selon contrat)	2'000.00
	Entretien/réparation radios Polycom	15'000.00
	Entretien matériel de signalisation	5'000.00
	Changement batteries onduleur	27'000.00
	35 révisions masques à gaz MO	2'800.00

Page 7

CPT : 6104.3182 / frais de téléphone et de concession radio tv etc..

Quel est le système d'abonnement ?

Il s'agit d'un abonnement "Natel data basic" à Fr. 4.-- par mois/p. app.

Les informations (paiement, dérangements techniques) sont transmises, via une puce GPRS installée dans l'horodateur, à un serveur que l'on peut interroger à distance.

Page 8 – 10

Pas de question

Page 11

Le plafond d'endettement actuel, selon le préavis 08/2016, est fixé à CHF 3'000'000.--.

Quelle sera l'évolution de la dette en fonction des prévisions d'investissement ?

Au 31.03.2020, le solde de la dette, en lien avec les préavis 05/2012 "Déménagement de la POL à la route des Flumeaux 41 / Prilly", et 06/2018 "Renouvellement de l'infrastructure informatique" se montera à CHF 1'220'000.--.

Avec le nouvel investissement en lien avec le préavis "Odyssée", la dette de l'Association devrait se trouver aux alentours de CHF 2'520'000. -- au 01.04.2020.


Conclusion :

Les membres de la CoGest s'estiment satisfaits des nombreuses réponses écrites et orales apportées à leurs interrogations.

Les commissaires s'inquiètent des projets ne relevant pas directement de la police de l'ouest mais devant être financé par elle et qui vont de ce fait probablement augmenter nos budgets futurs.

La CoGest réitère ses félicitations à la direction pour le respect du maintien des divers postes au budget 2020 et approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget 2020 de l'Association « Sécurité de l'Ouest lausannois » et vous demandent d'en faire autant.

Le Président



Michael Wyssa

Le Rapporteur



Alain Blanchoud